

Modalités d'inscription au CQP animateur Tir à l'Arc :

Pour pouvoir participer à la formation CQP animateur Tir à l'arc, vous devez :

- avoir 18 ans révolus au premier jour de formation
- être titulaire du PSC1.

Pour procéder à votre inscription, munissez-vous de :

- votre carte d'identité,
- votre attestation du PSC1,
- vos différents diplômes,
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du tir à l'arc.

Puis finalisez votre inscription selon les deux cas ci-dessous :

- ✚ Vous êtes licencié à la FFTA : L'inscription se fait via votre espace licencié.
 1. Cliquez sur l'onglet « inscription à une formation »
 2. Sélectionnez « CQP animateur Tir à l'Arc » dans le type de formation
 3. Sélectionnez « CR07 – Comité Régional des Hauts de France » dans la ligue organisatrice
 4. Sélectionnez « 01/10/2019 au 01/11/2019 » dans le début de la date de formation
 5. Cliquez sur « Choix »
 6. Cliquez sur « Commencer mon inscription » puis complétez les différentes informations demandées et fournissez les documents demandés

- ✚ Vous n'êtes pas licencié à la FFTA :

Vous devez vous rapprocher de Marcelle BESACE en manifestant votre souhait à la formation CQP animateur Tir à l'Arc. Veuillez fournir l'ensemble des pièces justificatives permettant de valider votre inscription.

Pour toute question concernant cette formation, vous pouvez contacter la responsable de formation Camille LOPES

